



LA SÉCURITÉ CIVILE EN FRANCE





Sommaire

- L'organisation de la Sécurité Civile en France
- Les acteurs
- Questions





Code de la Sécurité Intérieure

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

Article L721-1





L'organisation de la Sécurité Civile en France

NIVEAU NATIONAL

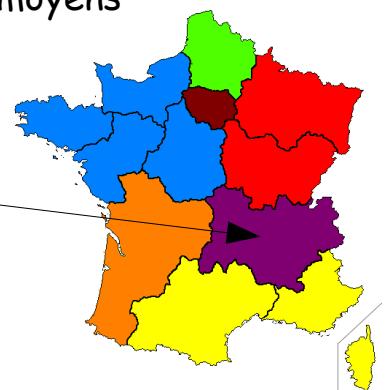
Placé sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises (DGSCGC) est chargée de garantir la cohérence de la sécurité civile au plan national, d'en définir la doctrine et d'en coordonner les moyens.

NIVEAU ZONAL

Placé sous l'autorité du Préfet de région siège de la zone, l'État Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité (EMIZD) est dirigé par un chef d'état major. La zone est une circonscription territoriale destinée à faciliter la gestion, par les autorités déconcentrées de l'État, d'une situation de crise dont l'importance implique la mise en œuvre de moyens dépassant le niveau départemental.

*Le département de l'Ain fait parti de la **zone SUD EST***

*Le siège de l'État Major de Zone est basé à **Lyon**.*





L'organisation de la Sécurité Civile en France

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public autonome, compétent au niveau départemental pour assurer les missions de sécurité civile. Il est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers, chef du corps départemental.

Le SDIS est placé sous une double autorité :

- du Préfet et des maires pour les questions d'ordre opérationnel, dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs d'une part,
- et du Président du Conseil d'Administration pour la partie administrative et financière d'autre part.

Le SDIS comporte un corps départemental organisé en centres d'incendie et de secours et comprend un service de santé et de secours médical (SSSM).





L'organisation de la Sécurité Civile en France

Cas particuliers :

La Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille assurent les missions de sécurité civile respectivement sur :

- le département de Paris et de la petite couronne parisienne ;
- la ville de Marseille.

Le personnel de ces entités a un statut de militaire (armée de terre et marine nationale). Ils sont placés pour emploi sous l'autorité du Préfet de Police de Paris et du Maire de la ville de Marseille.



Les acteurs de la Sécurité Civile

L'effectif des sapeurs-pompiers en France est de 246 900 :

dont 41 000 Sapeurs-Pompiers Professionnels soit 17 %
dont 193 700 Sapeurs-Pompiers Volontaires soit 78 %
dont 12 200 militaires soit 5 %

- Le SSSM constitue 5 % des effectifs des SDIS
- 11 300 PATS sont employés par les SDIS
- Les JSP et cadets sont au nombre de 27 500





Les acteurs de la Sécurité Civile

Les Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile :

Quand la situation l'exige les préfets peuvent demander la mobilisation des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile. Renfort national à part entière, ces spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques sont des militaires de l'arme du Génie - armée de terre - affectés au sein du ministère de l'intérieur.

Trois unités mixtes, 1500 sauveteurs disponibles 24h/24, capables d'intervenir partout dans le monde



Les acteurs de la Sécurité Civile

Les hélicoptères apportent leur appui aux opérations de secours (assistance aux personnes, lutte contre les feux de forêts, secours en montagne, reconnaissance...)



Les avions bombardier d'eau (canadairs) utilisés dans la lutte contre les feux de forêts.





Les acteurs de la Sécurité Civile

Les démineurs sont chargés de la détection et de la destruction des objets suspects, valises comme munitions datant des deux dernières guerres.



Les associations agréées de sécurité civile peuvent apporter leur concours en cas de catastrophe majeure (participation aux opérations de secours et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations). En outre elles participent à des actions de formation en matière de secourisme. On peut citer par exemple :





Questions ?

Des informations complémentaires sont disponibles dans le fichier
« Pour Aller Plus Loin » du module intégration de la FISPV.

